

**Mouliherne**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 1^{er} juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 25 juin, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FERTE, le 1^{er} adjoint.

Mme Pierrette GILLIER a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Stanislas HUART - Paul HERVÉ - Jean-Paul GUIDOIN – Sylvaine HERVÉ - Bruno DE COLIGNY - Pierrette GILLIER –Guillaume DE LA TULLAYE – Laurent FERTE – Valérie DELAIRE – Charlotte GIRARD – Sandrine FAUVEAU

Etaient absents excusés : Alain BOURDIN – Romain CANTIN (Pouvoir à Stanislas HUART) - Olivier REMBERT

Etaient absents : Arnaud LENUD

1. RH : diminution de la durée de travail d'un agent technique
2. RH : augmentation de la durée de travail d'un agent technique
3. RH : Modification du tableau des effectifs
4. Avis Projet Règlement Local de la Publicité Intercommunale (RPLI)
5. Devis TPPL réfection Route des Frambouilles
6. Questions diverses

RH : MODIFICATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL D'AGENTS TECHNIQUES : Le 1^{er} adjoint expose à l'assemblée délibérante la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'agent technique permanent à temps non complet afin de réorganiser le service ménage-périscolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de diminuer la durée hebdomadaire de 21h30 à 16h53 d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique échelle C1. Et d'augmenter la durée hebdomadaire de 4h44 à 16h29 d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique échelle C1.

RH : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Suite à la modification de la durée de travail d'agents techniques, l'assemblée délibérante décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'il a été présenté.

AVIS PROJET REGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) : La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a prescrit le 17 décembre 2020 l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal avec les objectifs suivants : Préserver l'attractivité du territoire et sa dynamique commerciale tout en luttant contre la pollution visuelle / Renforcer son identité et harmoniser la réglementation locale / Adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire et la renforcer. Par délibération du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire fixait les modalités de concertation. Par délibération en date du 23 mai 2024, le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été arrêté ainsi que le bilan de concertation. Le projet de RLPI est soumis aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'unanimité.

DEVIS – REFECTION ROUTE DES FRAMBOUILLES : Vu le devis de l'entreprise TPPL d'un montant de 17 648, 00 euros HT soit 21 177, 60 euros TTC concernant l'enrobé de la Route des Frambouilles et considérant l'intérêt de refaire les enrobés, sur les voiries communales très endommagées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les travaux et le plan de financement : autofinancement : 17 648, 00 euros HT et autorise le Maire à signer le devis et mandater la facture. Le programme des réfections de voirie 2024 comprenait également le Chemin de la Roche, la Route du Gué d'Alouette et la Route de la Vente.

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES : Un appel d'offres a été lancé concernant les travaux de la cantine. Le marché est réparti en quatre lots (isolation par l'extérieur, chauffage, électricité et ventilation, menuiseries). Les entreprises ont jusqu'au 26 juillet prochain pour répondre.

Concernant l'école, une réunion de lancement a eu lieu avec ATOME et le SIEMl le mercredi 26 juin. Planning : du 15/07 au 31/07 : Réalisation Pré-diag et relevés par l'équipe de la maîtrise d'œuvre : ATOME et du 23/09 au 28/09 : Restitution APS (Avant-projet Sommaire), une réunion sera à planifier par la suite.

ECOLE : Alors qu'une ouverture de classe était presque inévitable, la tendance semble s'inverser. Plusieurs départs d'enfants sont prévus pour la rentrée. Suite à un accident, un banc extérieur a été cassé, il est prévu d'en commander un nouveau. Un projet de classe de mer est en réflexion pour l'année scolaire prochaine. La fête de l'école s'est déroulée samedi 29 juin, beaucoup de monde étaient présents et le temps c'est maintenu, une belle réussite.

SOIRÉE ESTIVALE DU 13 JUILLET : La soirée estivale organisée par le Comité des Fêtes a lieu le samedi 13 juillet prochain. Le feu d'artifice est pris en charge par la commune, les démarches ont été effectuées auprès de la préfecture.

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET : il est rappelé que la cérémonie commémorative de l'armistice aura lieu le dimanche 14 juillet à 11H00 au monument aux morts avec un discours et un dépôt de gerbe, suivi d'un pot de l'amitié au relais saint germain.

DEMANDE ACHAT PARCELLE COMMUNALE : par mail du 14 juin dernier, Monsieur Yannick PERCHERON nous indique son souhait d'acquérir la parcelle communale AB0002, d'une surface de 4 947m² qu'il loue actuellement à la commune. Cela lui permettrait de relancer son activité de poney club dans de meilleures conditions et de mieux organiser les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement sur le long terme. Le conseil municipal décide de répondre négativement afin de conserver la parcelle pour un éventuel projet de cimetière si la commune venait à manquer de places ou pour un autre projet.

SPONSORING HORSE BALL : La mairie a été destinataire d'un mail en date du 15 juin 2024 de Mme Margot MOUGIN, une moulihernaise qui joue au horseball avec Pierre-Théo PIEDAGNEL également moulihernais. Avec son équipe elle a été championne de France de horseball en amateur élite féminine à Cluny début juin ce qui est synonyme d'une montée en catégorie Pro féminine l'année prochaine. Suite à cette montée, son équipe est à la recherche de partenaires financiers afin de les accompagner sur les nombreux déplacements qu'impliquent cette nouvelle catégorie (voir dossier sponsoring). Concernant Pierre-Théo, son équipe se positionne à la seconde place du classement provisoire à seulement 1 point des premiers. Ils jouent la montée en catégorie pro élite, correspondant au niveau le plus élevé du horseball Français, équivalent à la ligue 1 au football. Il demande s'il existe une aide de la commune pour les sportifs de haut niveau. Le Conseil Municipal ne souhaite pas sponsoriser ces derniers. Il leur sera cependant proposé de déposer une demande de subvention en fin d'année pour une éventuelle attribution.

CIRCUIT RANDONNÉE : Le circuit de randonnée pédestre « Promenades de amoureux de l'histoire et de la nature » au départ de Mouliherne se voit attribuer la labellisation FFRandonnée® pour une durée de 5 ans. Le comité de Randonnée Pédestre de Maine-et-Loire apposera prochainement cette distinction sur le totem de départ du sentier et mettra à disposition de l'office de tourisme une randofiche® Qualité Anjou.

CIRCUIT CLOCHERS TORS : Pour rappel le rallye découverte « sur la route des clochers tors » à lieu le dimanche 7 juillet 2024. Un passage est prévu à Mouliherne entre 10h et 12h avec la lecture de légendes et rimiaux. Quelques questions seront posées sur l'église Saint Germain.

FRANCE RURALITÉ REVITALISATION : Mouliherne est classé en zone « France ruralité revitalisation » au 1er juillet 2024. Ce dispositif a pour objectif de soutenir le dynamisme des territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales. A titre d'exemple, le classement en FRR permettra de bénéficier d'une majoration de la dotation globale de fonctionnement au titre des fractions « bourg-centre » et « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR) à compter de 2025. ; d'une majoration de dotation pour les points de contact de La Poste ; d'une attribution prioritaire des concours financiers de l'Etat pour

la réhabilitation de l'habitat ancien aux communes situées en FRR et ayant fait l'acquisition de biens immobiliers anciens situés sur leur territoire, en vue de les transformer en logements sociaux à usage locatif ; d'une absence de surloyer pour les locataires d'un logement social situé dans une commune classée en FRR. Le classement ouvre droit à des exonérations fiscales et sociales afin de soutenir l'activité économique et l'attractivité de notre commune.

INONDATIONS : Le 19 et 20 juin dernier la commune a subi de fortes précipitations faisant plusieurs sinistrés sur la commune. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été demandée auprès de la préfecture. De plus tous les agriculteurs ont été contactés afin de lister leurs sinistres. Des fuites ont également été constatées à l'église, des réparations seront faites très rapidement.

Il est rappelé pour un meilleur écoulement des eaux que l'entretien des buses (tête de pont) des habitations est à la charge des riverains et non de la commune. Une communication sera effectuée à ce sujet.

COMMISSION FLEURISSEMENT : La présidente de l'APPM a proposé à la commission de fleurir les parterres se situant route d'Auverse. Le conseil municipal est d'accord à condition que cela soit entretenu.

Des jeux ont été installés il y a quelques mois au lotissement la promenade. Un contrôle de ces jeux sera programmé dans les prochains jours afin d'ouvrir les jeux au public.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST PRÉVUE LE LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 A 18H30.

La séance est levée à 20h45.